

ASSEMBLÉE NATIONALE1er juin 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 321

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 29

Rédiger ainsi l'alinéa 3 de cet article :

« Pour l'application à Mayotte des dispositions visées au premier alinéa, les mots : « le département » sont remplacés par les mots : « la collectivité départementale de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.